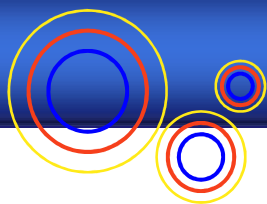


Loi de généralisation du Revenu de Solidarité Active et de réforme des politiques d'insertion

Loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 J.O. du 3-12-2008

Décret n°2009-404 du 15 avril 2009





Revenu de Solidarité Active

PRINCIPES LEGISLATIFS

Objectifs :

- ⇒ **Assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence**
- ⇒ **Inciter à la reprise d'une activité professionnelle**
- ⇒ **Lutter contre la pauvreté de certains travailleurs qu'ils soient salariés ou non**



Revenu de Solidarité Active

- **qui concerne :**

Personne âgée de plus de 25 ans ou ayant à charge un ou plusieurs enfants (*CASF, art. L.262-4 modifié*)

Sont exclues les personnes en congé parental, sabbatique ou sans solde ou encore en disponibilité

- **qui remplace :**

- ✧ 2 minima sociaux : R.M.I. et A.P.I.

- ✧ 3 mécanismes d'intéressement :

- ✓ Prime forfaitaire de retour à l'Emploi

- ✓ Prime de retour à l'emploi

- ✓ l'intéressement temporaire



Revenu de Solidarité Active

Modalités de Calcul du R.S.A.

Montant forfaitaire

Il varie en fonction de la composition de la famille et de l'âge des enfants :

- ✧ **Personne seule : 454,63 € = Rsa socle = ex RMI**
- ✧ **Personne seule avec 1 enfant : 681,95 €**
- ✧ **Personne isolée avec 1 enfant de moins de 3 ans : 778,40 € = Rsa majoré = ex API**

Revenu de Solidarité Active

Modalités de Calcul du R.S.A.

Revenu Garanti

**Montant forfaitaire + 62% des revenus d'activité
du foyer**



Revenu de Solidarité Active

Modalités de Calcul du R.S.A.

Rsa = Revenu garanti - ressources du foyer (revenus d'activité + allocations familiales + Forfait aide au logement)



Revenu de Solidarité Active

Modalités de Calcul du R.S.A.

Exemple n° 1

Personne seule : 800 € de salaire + 100 € d'allocation logement
soit 900 € de ressources

$$\text{Rsa} = 951 \text{ €} - 855 \text{ €} \text{ soit } 96 \text{ €}$$

(montant forfaitaire : 455 € + 62% de 800 €)

(800 € + Forfait logement : 55 €)

soit 996 € de ressources totales



Revenu de Solidarité Active

Modalités de Calcul du R.S.A.

Exemple n° 2

Personne isolée avec 1 enfant de moins de 3 ans : 800 € de salaire
+ 87 € d'allocation de soutien familial + 360 € d'allocation logement
soit 1 247 € de ressources

$$\text{Rsa} = 1\,274 \text{ €} - 996 \text{ €} \text{ soit } 278 \text{ €}$$

(montant forfaitaire : 778 € + 62% de 800 €)

(800 € + 87 € + Forfait logement : 109 €)

soit 1 525 € de ressources totales

Revenu de Solidarité Active

Financement du RSA

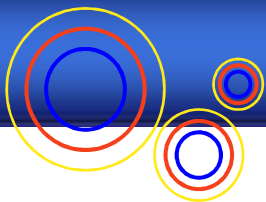
Cofinancement

Le département finance la fraction du Rsa qui équivaut à :

Montant Forfaitaire -
ressources du foyer

L 'Etat finance l 'autre fraction
du Rsa qui équivaut à :

RSA - fraction financée par le
département



Revenu de Solidarité Active

Dépôt et instruction des demandes de RSA

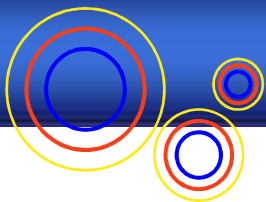
à titre gratuit et au choix du demandeur

- ✧ Services départementaux C.C.A.S. et C.I.A.S., C.A.F. et C.M.S.A., Associations ou organismes agréés, Pôle emploi

Obligation d'informer les personnes de leurs droits et devoirs

Attribution et service du R.S.A.

- ✧ Relève de la responsabilité du Président du Conseil général du département de résidence ou lieu d'élection de domicile du demandeur

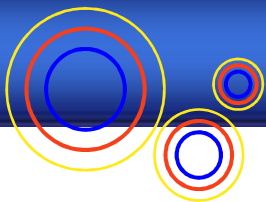


Revenu de Solidarité Active

Droits et devoirs du bénéficiaire

- ✧ Droit à un accompagnement social et professionnel avec un référent unique. Cet accompagnement est **obligatoire** si les revenus professionnels de la personne sont **inférieurs à 500 €** (Art. D. 262-65 du décret du 15 avril 2009).
- ✧ Possibilité de versement d'une Aide ponctuelle Personnalisée de Retour à l'Emploi : APRE, dispositif placé sous la responsabilité du Préfet ;
- ✧ Devoir de rechercher activement un emploi ou de créer son activité, de s'insérer socialement et professionnellement.



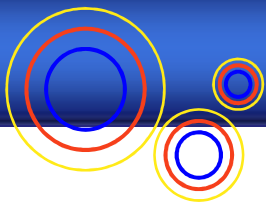


Revenu de Solidarité Active

Orientation – Accompagnement

Modalités d'orientation : une innovation

- ***Critères définis par conventions entre le département et :***
 - ✧ Le pôle emploi
 - ✧ L'Etat
- ***le cas échéant :***
 - ✧ La Maison de l'Emploi
 - ✧ Les personnes morales gestionnaires du P.L.I.E.
 - ✧ Les organismes payeurs du R.S.A.
 - ✧ Un représentant des C.C.A.S. et C.I.A.S.

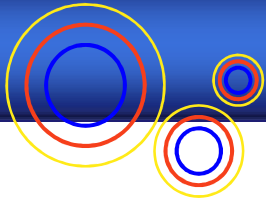


Revenu de Solidarité Active

Equipes pluridisciplinaires

- ✧ composées par le Président du Conseil général et constituées de représentants du département, de professionnels de l'insertion et de représentants des bénéficiaires ;
- ✧ consultées sur les décisions de réorientation, suspension et radiation.

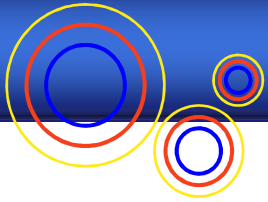




Revenu de Solidarité Active

Recours

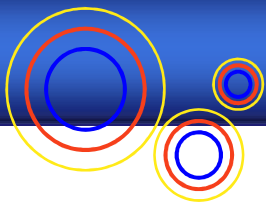
- ✓ **Recours administratif auprès du Président du Conseil général et soumis pour avis à la Commission de Recours Amiable : instance interne aux organismes payeurs (anciennement recours gracieux)**
- ✓ **Recours contentieux relève du Tribunal Administratif**



Revenu de Solidarité Active

Évaluation du R.S.A.

Transmission à l'Etat et aux Départements par les différents partenaires de la convention d'orientation, d'informations sur la situation des bénéficiaires du R.S.A., sur les parcours, sur les dépenses et sur les actions d'insertion mises en œuvre.



Revenu de Solidarité Active

Politiques d'insertion

Programme Départemental d'Insertion (P.D.I.)

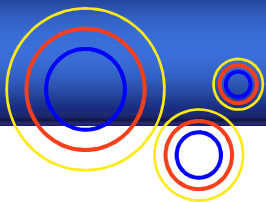
- ⇒ Délibération du Conseil général avant le 31 mars de chaque année sur le P.D.I.
- ⇒ Conclusion par le département, pour la mise en œuvre du P.D.I., d'un **Pacte Territorial pour l'Insertion** avec un partenariat élargi.

Contrat Unique d'Insertion

Mise en place au 1^{er} janvier 2010

- ⇒ Secteur marchand : C.I.E.
- ⇒ Secteur non marchand : C.A.E.



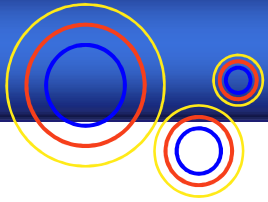


Revenu de Solidarité Active

MISE EN ŒUVRE EN INDRE ET LOIRE

Conventions de délégation de gestion financière et d'appui à la mise en œuvre du dispositif d'orientation et du droit à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA avec la CAF Touraine et la CMSA Touraine.



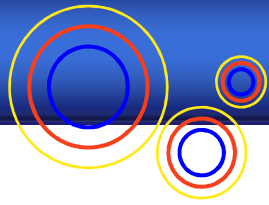


Revenu de Solidarité Active

↳ **Délégation de décision dont :**

- ✓ toute situation hors travailleurs indépendants et ressortissants étrangers CE et hors CE
- ✓ remises de dettes selon un barème prédéfini

↳ **Mise à disposition d 'outils informatiques @rSa**



Revenu de Solidarité Active

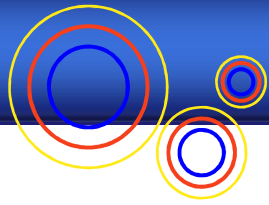
Convention relative au dispositif départemental d'orientation et d'accompagnement des allocataires du RSA entre le département d'Indre-et-Loire et

- ✧ **L'Etat**
- ✧ **La Région centre**
- ✧ **Pôle Emploi**
- ✧ **La Caisse d'Allocations Familiales Touraine**
- ✧ **La Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Touraine**
- ✧ **La délégation départementale des CCAS**



Indre-et-Loire



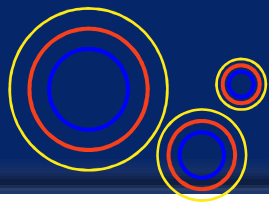


Revenu de Solidarité Active

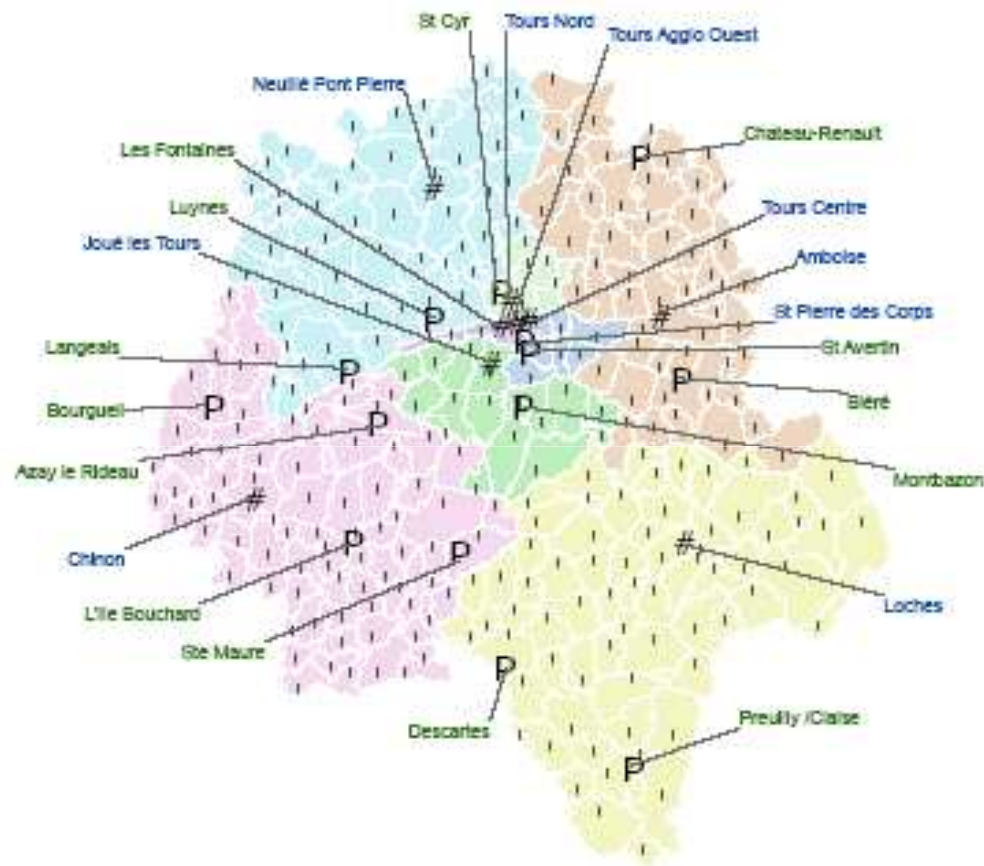
Convention d'orientation :

- ✧ l'instruction,
- ✧ l'orientation,
- ✧ le droit à l'accompagnement : professionnel, social et accès privilégié à la formation
- ✧ l'APRE
- ✧ le pilotage





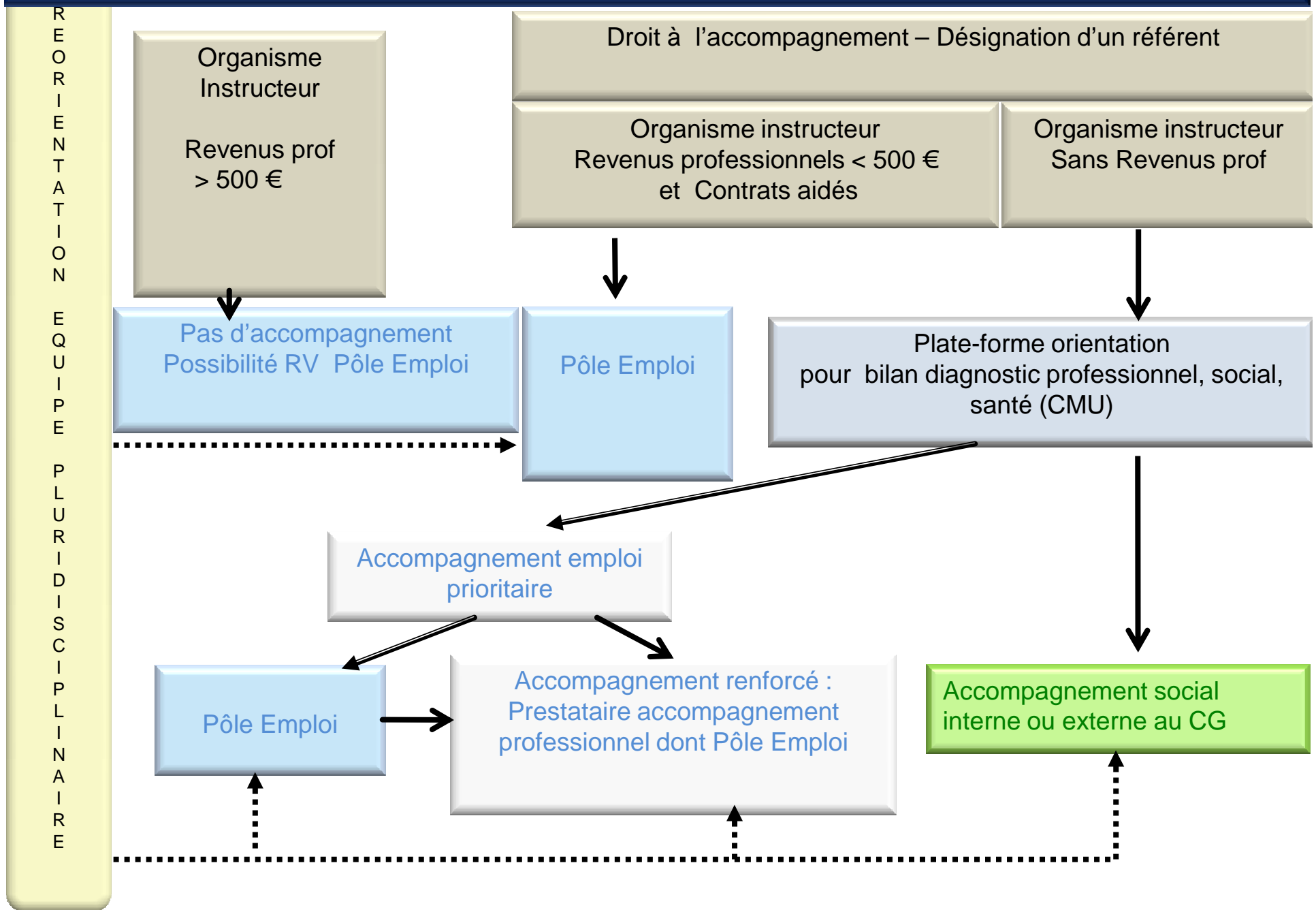
POINTS D'ACCUEIL 1ER CONTACT RSA, INFORMATION ET INSTRUCTION PLATE-FORME D'ORIENTATION



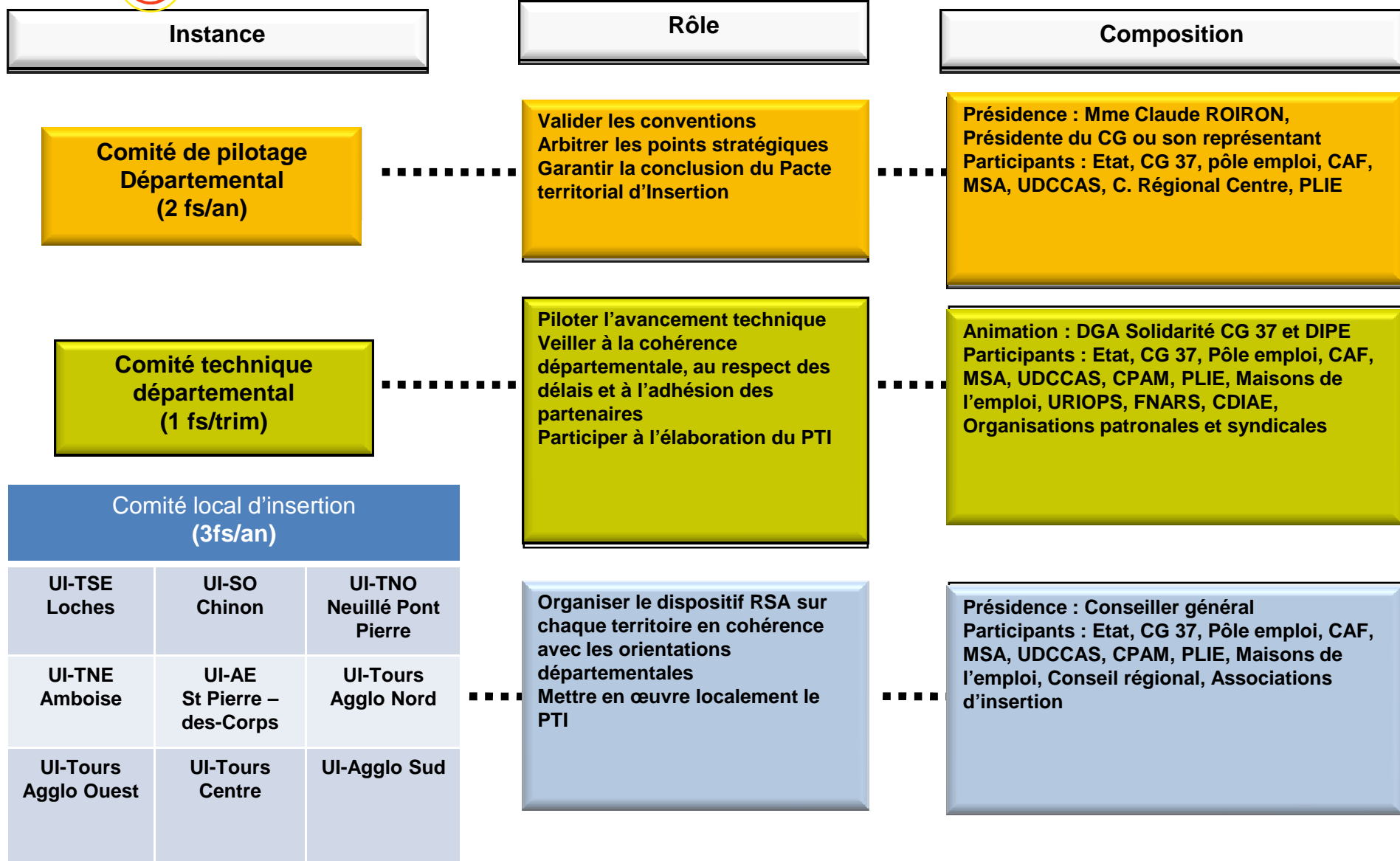
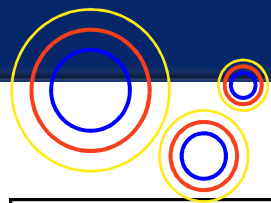
- Organismes instructeurs
- TVS (SAS)
- EAO
- CCAS
- AFTAM
- IRFESS
- ADOMA
- MSA TOURS
- CAF TOURAINE
- VIENNE APPART
- VOYAGEURS 37
- © Plateforme d'Orientation

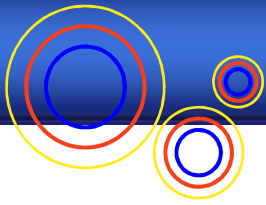


Plate-forme d'orientation au sein de l'Unité Territoriale d'Instruction



Gouvernance de la mise en œuvre du RSA en Indre et Loire





Loi de généralisation du Revenu de Solidarité Active et de réforme des politiques d'insertion

Loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 J.O. du 3-12-2008

Décret n°2009-404 du 15 avril 2009

